



Risques pour mineur (recel) ?

Par **Wich00**, le **23/02/2011** à **22:09**

Bonjour,rnrnUn ami m'a passé un téléphone en me disant qu'il avait trouver. (Oui je suis très naïve). J'ai été convoquée au commissariat et j'ai appris que le téléphone avait été volé. Je leur est donc rendu le téléphone mais l'enquête n'est pas fini et j'aimerais savoir ce que je risque.(J'ai 17 ans).rnrnMerci de me répondre vite.

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **23:25**

Vous risquez une accusation pour recel, sans excuse de minorité et donc ensuite, ça dépendra de la décision du procureur (rappel à la loi, amende avec reconnaissance de culpabilité ou passage en correctionnelle avec amende et prison avec sursis)